

rang de major-général, s'est acquitté dignement de ses fonctions au service de son pays. De retour à la vie civile en 1944, il fut le premier Sous-ministre de la Santé nationale au Ministère canadien de la Santé nationale et du Bien-être social nouvellement constitué. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, ce fut une étape décisive de sa carrière dans le domaine de la santé internationale.

Au début de 1946, le Canada l'a désigné pour faire partie de la Commission technique préparatoire établie par le Conseil économique et social des Nations Unies, lequel était chargé d'élaborer 'un projet circonstancié d'ordre du jour et de propositions' dont allait être saisie la conférence internationale qui, à son tour, devait étudier 'la portée et le mécanisme approprié d'une action internationale dans le domaine de la santé publique et les propositions en vue de l'établissement d'un organisme autonome voué à la santé internationale au sein des Nations Unies.' Le D^r Chisholm a fait fonction de rapporteur de la Commission à la Conférence sur la santé internationale tenue à New York au milieu de 1946 et il a été élu président de l'un des cinq comités de travail de la Conférence, notamment celui chargé de l'administration et des Finances. On se souviendra que MM. Shousha, Evang, Gabaldon et Timmerman étaient responsables des autres comités.

Lors de la première séance de la Commission provisoire créée par la Conférence en attendant la ratification par les gouvernements du nouveau texte approuvé de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, Brock Chisholm en a été élu le secrétaire administratif. Il a assumé ces fonctions, jusqu'en 1948, année où la première Assemblée mondiale de la santé, que présidait le D^r Andrija Stampar, l'a élu directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. En 1953, il a abandonné ce poste où lui a succédé notre distingué directeur actuel, le D^r M. G. Candau.

Pendant toute la durée de son service au sein de la Commission provisoire et de l'OMS, soit près de sept ans, Brock Chisholm a consacré tous ses efforts à orienter progressivement le plan d'action de l'Organisation afin d'offrir bon nombre de services aux Etats membres, que ces services soit d'ordre général ou bien adaptés à des besoins particuliers. Les auteurs de la Constitution avaient très bien compris qu'il était inutile de penser faire avancer, dans l'immédiat, chacun des secteurs que l'Organisation avait reconnus comme siens.

Le pas initial vers l'élaboration d'un plan d'action général pour une période précise était franchi lors de la deuxième séance du Conseil, à la fin de 1948. En 1950, lorsqu'il a présenté son plan d'action et ses prévisions budgétaires, à titre de directeur général, M. Chisholm préconisait l'élaboration d'un plan de travail que l'Organisation mettrait en oeuvre sur une période de plusieurs années à la lumière de la science médicale de l'époque, et dans le cadre duquel on devait prévoir, chaque année, un plan pour la partie du travail qui pouvait être accomplie au cours de chaque année civile de la période. C'est ainsi que furent établis, sous la direction générale du D^r Chisholm, les méthodes de travail précises et les principes généraux du plan d'action de l'OMS qui ont, en grande partie, été maintenus jusqu'à ce jour.